

## ID : MRESS

« De manière générale, les individus et les sociétés ont toujours évalué. [...] Les individus ont toujours jugé d'une manière ou d'une autre si ce à quoi ils étaient occupés était en accord avec ce qui était attendu d'eux [...] Si l'évaluation n'est pas nouvelle, ce sont ses modalités qui connaissent de profonds bouleversements depuis plusieurs décennies ». Les propos liminaires de l'économiste Florence Jany-Catrice à l'occasion des premières « Rencontres sur l'impact social » de 2016 à Charleroi (Belgique) rendent compte de deux éléments centraux. D'abord, l'évaluation de l'ESS n'est pas nouvelle. Un détour par les travaux ayant pris pour objet d'étude l'histoire de l'ESS, notamment des rapports entretenus entre ces acteurs et les pouvoirs publics (Laville et Nyssens, 2017), donne à voir l'apparition au tournant des années 1970 d'une « régulation tutélaire » du champ conduisant à l'accroissement de son contrôle au tournant des années 1980. Ensuite, le contexte récent conduit effectivement à de profondes mutations dans ses modalités d'application (Studer, 2021).

Au niveau international, cela s'incarne avant tout par un changement de doctrine économique dominante dans les années 1980 et son corollaire, l'application progressive des mesures du « new public management » dans l'action publique et les structures qui lui en sont délégataires. Ce changement de doctrine se traduit par l'intégration d'une dimension d'efficacité dans les modalités d'évaluation (Osborne et Gaebler, 1992). L'évaluation devient également un indicateur de « rentabilité » dans le cadre de l'*impact investing*. Apparue à la fin des années 1990, ce nouveau type d'investissement vise à concilier retour social et retour financier sur investissement par l'intégration d'une troisième dimension venant compléter le couple risque-espérance de gain, la « rentabilité sociale » (Social Impact Investment Taskforce, 2014).

En France, s'ajoutent à ces dynamiques internationales un contexte de transformation des modes d'attribution des financements publics, conséquent de l'entrée de l'obligation de résultats dans la gestion publique, ainsi qu'un processus d'accroissement de la mobilisation des financements privés (fondations et recours à l'usager) afin de pallier les déficits croissants des organisations de l'ESS (Prouteau et Tchernonog, 2019).

Ces transformations se traduisent par une reconsidération profonde de la manière d'appréhender et d'évaluer l'ESS. Elles conduisent également à l'émergence d'un écosystème d'acteurs très actif sur le sujet de l'évaluation de l'ESS. Cet écosystème d'acteurs, se compose, pour une partie significative, d'acteurs issus du secteur privé lucratif tels que des cabinets de conseils ou des centres de recherche d'école de commerce. Autrement dit, il se compose d'acteurs *a priori* externes au champ qui visent pourtant à y occuper une position dominante dans les débats autour de l'évaluation de l'ESS.

Cette contribution, issue d'un travail de thèse mené entre 2017 et 2021, s'inscrit dans un projet d'écriture d'un article académique. Elle résulte de la réalisation d'une enquête auprès de ces acteurs externes au champ (campagne d'entretiens semi-directifs, participation à des séminaires et journées d'étude, étude documentaire). Elle questionne la conséquence de l'entrée de ces

acteurs externes du secteur privé lucratif, ayant des représentations *a priori* éloignées des valeurs historiques du champ, sur la structuration d'un marché de l'évaluation de l'ESS.

Elle mobilise une approche combinant les travaux d'économie institutionnaliste et de sociologie économique afin d'appréhender l'étude de ce marché en structuration. Ces deux approches nous conduisent à considérer la structuration du marché de l'évaluation d'impact social comme un phénomène enchâssé dans un ensemble d'institutions, de conditions sociales d'encastrement (Le Velly, 2012), et dans un écosystème d'acteurs (Boussard, 2008). Notre hypothèse est que l'action de cet écosystème contribue à la création d'une culture de l'évaluation au sein de l'ESS, à l'origine de la structuration du marché de l'évaluation d'impact social, mais également du positionnement croissant en son sein, en tant qu'offreur ou demandeur, de différents acteurs, tantôt historiquement représentatifs de l'ESS, tantôt inscrits dans le secteur privé lucratif.

### **Bibliographie indicative**

- BOUSSARD V., 2008, *Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance*, Belin, Paris.
- LAVILLE J.-L., NYSENS M., 2017, « Les associations et les politiques publiques », dans *Economie sociale et solidaire. Socioéconomie du 3e secteur*, Deboeck supérieur, Louvain-la-Neuve, p. 301 à 323.
- LE VELLY R., 2012, *Sociologie du marché*, La Découverte, Paris.
- OSBORNE D., GAEBLER T., 1992, *Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, Penguin Press, New York.
- PROUTEAU L., TCHERNONOG V., 2019, *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*, 3ème édition, Dalloz, Paris.
- SOCIAL IMPACT INVESTMENT TASKFORCE, 2014, « Impact Investment: The Invisible Heart of Markets. Harnessing the power of entrepreneurship, innovation and capital for public good », Report established under the UK's presidency of the G8.
- STUDER M., 2021, « Utilité sociale, impact social. Quelles implications pour les associations ? », dans *Les modèles socio-économiques des associations : approches plurielles et spécificités*, La Documentation française, Paris.